

Mesures de protection à des fins de balance des paiements et de développement

Le mémorandum d'accord expose les règlements et la procédure du GATT régissant l'application de restrictions à l'importation aux fins de balance des paiements. Les modifications apportées reconnaissent que les mesures restrictives à l'importation ne sont généralement pas le meilleur moyen de maintenir ou de rétablir l'équilibre de la balance des paiements. C'est ainsi qu'on s'attend à ce que les pays développés évitent, dans toute la mesure du possible, de mettre en vigueur des mesures commerciales aux fins de balance des paiements. Les mesures prises à cet égard par les pays développés feront l'objet d'un examen plus attentif, ce qui contribuera à créer un climat commercial plus sûr à l'échelle internationale.

En ce qui a trait aux pays en voie de développement, les droits dont ils disposent actuellement pour prendre des mesures restrictives à l'égard des importations en vue de favoriser l'expansion de leurs industries seront amplifiés, permettant ainsi d'adopter de telles mesures pour avancer leur développement économique en général.

Notification, consultation et règlement des différends

Le mémorandum d'accord raffermira la procédure générale de règlement des différends du GATT et complètera la procédure distincte contenue dans chacun des divers codes non tarifaires. Les engagements touchant la notification et la consultation, ainsi que la pratique d'organiser des groupes spéciaux d'experts indépendants pour la résolution des différends, seront affermis. Le rôle et la procédure des groupes spéciaux de règlement des différends sont stipulés et des contraintes de temps sont imposées, ce qui devrait favoriser une résolution plus rapide des différends.

3. Questions d'intérêt pour le Canada

Tout au long des négociations, le Canada s'est efforcé de raffermir la procédure de règlement des différends du GATT. A la suite des accords intervenus à cet égard lors des NCM, les intérêts commerciaux du Canada seront donc mieux protégés et leur protection en sera facilitée.